#### **PROCES VERBAL**

## DU CONSEIL GENERAL DE GRANDEVENT

# Séance du 13.12.2024

M. Luc Thévenaz, Président, ouvre la séance à 20h.

# 1. <u>Appel.</u>

22 personnes sont présentes sur 26 inscrites. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement

Excusés: 2 personnes, non excusés: 2 personnes.

Les Scrutateurs pour cette séance sont Mme Josette Banderet et M. Etienne Messerli.

# 2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Appel
- 2. Approbation de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du PACOM
- 4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 5. Assermentation des nouveaux membres
- 6. Renouvellement du bureau
- 7. Préavis municipal 04/2024 Budget 2025
- 8. Préavis municipal 05/2024 Règlement communal sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires
- 9. Préavis municipal 06/2024 Modification de l'annexe au règlement communal sur la distribution d'eau
- 10. Communications de la Municipalité
- 11. Divers

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

# 3. Approbation du procès-verbal de la séance du PACOM

Le président explique la modification apportée au PV. Approbation à l'unanimité.

# 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 23.06.2024

Le président précise que les séances du Conseil sont enregistrées, et qu'une fois le PV accepté, l'enregistrement est détruit. Il précise la charge de travail du PV et parle de trouver un moyen logiciel de retranscription de parole afin d'alléger le travail.

Approbation à l'unanimité

Le Président remercie et félicite les Secrétaires!

# 5. Assermentation des nouveaux membres

Ont été assermentés :

- Mme Irène Kölbl Tchemadjeu
- M. Gregory Lambert
- M. Lucas Molinier
- M. André Plancherel
- M. Michel Tatti

# 6. Renouvellement du Bureau

Notre Conseiller Général M. Michel Kasser va rejoindre la Municipalité au 1er janvier 2025 et doit donc guitter ses fonctions au sein du Conseil Général. Il faut le remplacer dans sa fonction au sein de la Commission de Gestion. Le Président explique que ce sont en principe les Suppléants qui remplacent lors d'un départ. Il demande à Mme Banderet si elle veut être titularisée. Mme Banderet répond que c'est normalement elle, mais qu'elle est sortie il y a une année, et elle cède volontiers sa place à un nouvel intéressé. Le Président explique l'importance stratégique de cette Commission. Mme Kölbl demande quelles sont les implications de joindre cette Commission. Le Président répond qu'il y a une réunion, généralement deux fois par année, avant chaque Conseil Général. M. le Syndic explique que la Commission traite du budget, des comptes, et des préavis et que cela permet de faire connaissance des mécanismes de la Commune. Mme Kölbl est intéressée, le Président propose de la faire entrer directement comme titulaire, étant donné que les suppléants actuels viennent d'en sortir. Mme Kölbl est élue à l'unanimité.

Michel Kasser cède sa place de suppléant de la Commission de Contrôle du Conseil administratif de la déchetterie intercommunale. M. Schwab dit qu'il ne cherche pas un deuxième suppléant mais un deuxième membre, car en principe il y a deux membres dans toutes les communes. Il y allait avec le second membre M. Falcy et Michel Kasser était suppléant. Le Président

demande si c'est pareil pour la Commission de l'Association intercommunale de l'évacuation et l'épuration des eaux usées. M. Schwab répond que oui. M. Schwab propose de faire monter M. Falcy pour la Commission de Contrôle du Conseil administratif de la déchetterie intercommunale, et il précise qu'en principe ce n'est pas une période électorale et qu'il faut donc juste nommer le remplaçant de M. Kasser, suppléant. Le Président précise que ce sera remis en ordre lors du renouvellement général en juin 2025. Mme Karin Schwarz se présente pour être suppléante et est élue à l'unanimité.

Le Président précise qu'il y un changement important au niveau du Bureau du Conseil. Il redonne le petit historique en ce qui concerne le poste de Secrétaire. Mme Karin Schwarz avait exprimé le souhait de quitter sa fonction depuis l'été 2023 et, vu l'absence de candidature spontanée à chaque Conseil Général, il a été décidé d'élargir le champ de recrutement en plaçant diverses annonces. Deux candidatures se sont annoncées et, parmi celles-ci, le choix s'est rapidement porté sur Mme Morgane Lambert, qu'il présente. Le Président dévoile un léger problème avec la nouvelle candidate, qui n'a pas la majorité civile avant 8 jours. Le Président propose donc qu'elle prenne sa fonction au 1er janvier 2025. Il explique qu'elle a été formée pour les différentes tâches du Secrétariat ces derniers mois. Mme Lambert a été élue à l'unanimité et entrera formellement en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Président précise que la Secrétaire et le Président auront les deux accès à la boîte mail du Conseil, ce qui n'était pas le cas auparavant, car seul lui lisait ces mails.

Le Président redonne les indications sur ce qui se trouve sur le site internet du Conseil Général, en particulier les différents titulaires des différentes fonctions, mis à jour pour refléter la situation actuelle jusqu'au prochain Conseil Général y compris.

# 7. Préavis municipal N° 04/2024 - Budget 2025

Le Président nous présente succinctement le préavis et le point sur lequel nous devons voter.

Le Syndic David Ruetschi commente le budget 2025, en nous expliquant que celui-ci est marqué par un important changement, avec la mise en place d'un nouveau système de péréquation financière. La péréquation a un volet social concernant la facture sociale et le financement de toutes les institutions post-sociales. Elle comporte également un volet d'équilibrage entre les communes "riches" et les communes "pauvres". Tout ce système a été revu et entre en force en 2025.

Il précise un élément important, qui est la suppression des dépenses thématiques. Donc, on avait dans certains secteurs, comme les forêts ou les routes, ce qu'on appelle des dépenses thématiques, et cet onglet a entièrement été revu. On passe à une péréquation des ressources et une péréquation des charges. Les communes ayant des territoires très vastes, avec de grandes forêts, des routes et des biens isolés à entretenir, obtiendront, dans cette nouvelle forme de péréquation un soutien plus large.

Pour la Commune de Grandevent, l'impact de cette réforme est légèrement positif, avec un gain estimé à une dizaine de milliers de francs, mais cela reste à confirmer, car il peut y avoir peut-être des surprises au niveau des comptes. Il signale également que l'exercice 2026 sera fait sur le nouveau mode comptable MCH2, impliquant des ajustements dans l'établissement du budget et des comptes.

Les commentaires de la Municipalité poste-par-poste figurent dans le préavis et il propose de ne pas les passer en revue, puisque chaque Conseiller a eu le loisir de les lire, pour passer immédiatement aux questions : personne n'a de questions.

La parole est donnée au Rapporteur de la Commission de Gestion, M. Yvan Dériaz, qui nous fait lecture du rapport de cette commission, composée de M. Michel Kasser, M. Alain Gasser et lui-même.

La Commission s'est réunie le 4 décembre 2024, en présence de M. Philippe Tschannen – Boursier communal et M. David Ruetschi- Syndic, qui ont fournis toutes les explications nécessaires concernant le budget de la commune. Il ressort qu'avec la nouvelle méthode de calcul de la péréquation, il est difficile d'établir une comparaison du budget 2025 avec les budgets des exercices précédents. M. Dériaz dit qu'il a entendu que ce nouveau calcul est défavorable pour la Commune, mais il a des doutes. Le Syndic lui répond que non, la péréquation est plutôt favorable, et le Rapporteur mentionne que cela sera corrigé. M. Dériaz commente les augmentations de budget : l'augmentation des charges pour le RADEGE au point 72.365.2 est due à une augmentation des salaires ; concernant le point 81.312 « achat d'eau et énergie » le coût de l'eau devra être reporté sur les consommateurs, car ce compte doit être équilibré. La Commission de Gestion recommande au Conseil Général d'adopter le préavis n 04/2024.

Le Président ouvre le débat.

Aucune interpellation.

Le président précise que, cette année, le budget est déficitaire de 42'267 francs, tout en rappelant que, l'année passée, le budget était déjà déficitaire de 100'000 francs supplémentaires. Cette année, des efforts assez conséquents ont été réalisés pour contenir l'excédent de charges.

Le Président demande à l'assemblée de passer au vote, en relisant la conclusion du préavis ainsi formulée :

- Vu le préavis n 04/2024 de la Municipalité
- Après avoir ouï le rapport de la commission de gestion

• Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour Le Conseil général de Grandevent décide d'accepter le budget 2025 tel que présenté soit : un total des charges de 1'038'446.-, un total des revenus de 995'479.- et un excédent de charges de 42'967.-

A main levée, *le préavis N° 04/2024 – Budget 2025* est accepté à la majorité, avec 1 abstention et 0 refus.

Le Président remercie le Boursier, la Municipalité et la Commission de Gestion pour le travail effectué.

# 8. <u>Préavis municipal No 5/2024 Règlement communal sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences</u> secondaires

Le Président présente brièvement le préavis et rappelle que la Commune accueille quelques résidences secondaires.

Mme la Municipale Rose-May Thévenaz nous présente les deux raisons de ce changement : l'ADNV (Association de Développement du Nord-Vaudois) a mis en évidence le financement insuffisant de la promotion touristique ; l'ADNV a également constaté une baisse de fréquentation des offices du tourisme, qui devraient disparaitre dans certaines régions périphériques. A terme, il n'y aura plus qu'un office du tourisme central basé à Yverdon et des informations dans d'autres lieux.

L'ADNV a donc revu son organisation, mais a aussi proposé un nouveau mode de financement plus équitable entre les communes : l'introduction d'une cotisation de base identique pour toutes les communes, et la rétrocession de 50 % de la taxe de séjour à l'ADNV. Lors de la reprise du règlement de 2009, la Municipalité a jugé utile de le moderniser en s'alignant sur le règlement-type du Canton, ce qui fait que le règlement est beaucoup plus précis dans ses aspects juridiques. Les montants de la taxe de séjour restent inchangés.

Le deuxième changement concerne la taxe sur les résidences secondaires: une taxe qui était calculée sur 4% du montant de la valeur locative du bien. La proposition du Canton est de se baser sur la valeur de l'estimation fiscale, et il est proposé de fixer la taxe à 1‰ de l'estimation fiscale, car, contrairement à la valeur locative, c'est beaucoup moins dépendant des fluctuations du marché immobilier.

M. le Syndic précise le modeste enjeu financier, puisqu'en 2023, la Commune a encaissé 754 francs de taxes de séjour.

La parole est donnée au Rapporteur de la Commission de Gestion, M. Yvan Dériaz, qui nous fait lecture du rapport de cette commission, composée de M. Michel Kasser, M. Alain Gasser et lui-même. La Commission s'est réunie le 4 décembre 2024, en présence de M. Philippe Tschannen – Boursier

communal et M. David Ruetschi- Syndic, qui ont fourni toutes les explications nécessaires pour comprendre ces changements. Il en ressort que la Commune de Grandevent cessera de contribuer à l'association des Terroirs de la Région de Grandson, afin de contribuer au financement de l'ADNV. La Commission de Gestion recommande au Conseil Général d'approuver le préavis n 5/2024 tel que présenté.

Le Président ouvre le débat et laisse place aux questions.

M. Noir demande ce que nous coûte la récolte de ces 750.- à la Commune, demande si les efforts administratifs n'excèdent pas l'intérêt financier de la mesure, car le budget est plutôt bien équilibré selon lui.

M. le Syndic précise que ce n'est pas une nouvelle taxe, mais une révision du règlement. Cette taxe sert à contribuer à l'ADNV pour soutenir le tourisme. Si cette taxe n'était pas récoltée, elle serait prise sur le ménage communal. Il précise que cela ne représente pas pour le Boursier des jours de travail. M. le Boursier Philippe Tschannen intervient en ajoutant que ce n'est qu'une facture à établir.

Sans autre question, il est procédé au vote :

- Vu du préavis n 05/2024 de la Municipalité
- Après avoir ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

A main levée, le préavis N° 05/2024 – Règlement communal sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires est accepté à l'unanimité

Le Président remercie la Municipalité pour la préparation du Règlement.

# 9. <u>Préavis municial No 06/2024 Modification de l'annexe</u> au règlement communal sur la distribution d'eau

Le Président présente brièvement le point en rappelant qu'il s'agit de se prononcer sur une modification de l'article 5 de l'annexe au règlement communal sur la distribution de l'eau. Le Président rappelle que le Conseil Général avait voté, il y a un ou deux ans, une liberté de gestion du prix de l'eau à la Municipalité entre 1 et 3 Francs le mètre-cube. La modification actuelle porte sur le système de rabais appliqué aux consommateurs, en fonction des volumes consommés. Jusqu'à présent, ceux-ci étaient définis comme tel:

- CHF 0.10 de rabais par m³ pour les consommations entre 501 et 1'000 m³
- CHF 0.20 pour 1'001 à 1'500 m<sup>3</sup>
- CHF 0.30 dès 1'501 m³.

Dans le préavis, il est proposé que les rabais passent en pourcentage, soit 10%, 20% et 30%, successivement. Le Président rappelle que, lorsque le prix de l'eau était fixé à 1 franc par mètre cube, un rabais de 10 centimes représentait bien 10 %. Mais quand l'eau n'est plus à 1 franc, le montant

du rabais n'est plus le même qu'auparavant. Le Président souligne qu'il a demandé que ce point soit soumis au Conseil Général, car il n'y a pas de justification comptable, mais l'attribution de ces rabais est un choix de nature politique.

Il passe la parole au Municipal Robert Piovan, qui précise que la consommation calculée pour attribuer les rabais est par compteur individuel (et non pas la somme de tous les compteurs appartenant à une personne), pour des questions d'équités. L'eau est dernièrement passée de 1 frs à 1,50 frs, et pourrait même passer à deux francs bientôt. Car la moitié de l'eau consommée est achetée à l'ACRG (Association des Communes de la Région de Grandson), qui a subi une augmentation énorme de ses charges due à l'augmentation du prix de l'électricité, et provient des puits d'Onnens. Des fluctuations de prix sont à considérer et le prix actuel de 1,50 francs est estimé comme une juste moyenne. Il prévient que ce prix n'est pas fixe, mais modifiable selon l'augmentation des coûts de l'énergie et de la vie. Il explique que le Président a bien expliqué les rabais et rappelle que c'est pour simplifier les calculs. Et il estime que les grands consommateurs comme les agriculteurs ont besoin d'un coup de main, comme ils consomment plus, il faut leur demander de payer moins. Il trouve personnellement logique, car on a besoin des agriculteurs.

Le Président pose des questions au Municipal R. Piovan :

Le Président rappelle que le Municipal a mentionné que l'eau provenait à peu près pour moitié de nos sources, et pour moitié de l'ACRG ?

M Piovan précise que cette année environ 55% de l'eau provenait de nos sources et 45% ont été achetés. Il souligne que l'année dernière, c'était l'inverse.

Le Président demande le nombre de bénéficiaires du rabais. M. le Municipal Piovan ne le sait pas, mais demande à M. le Boursier Tschannen qui précise qu'il y en a 3, pour l'essentiel les domaines agricoles.

Le Président demande : Est-ce que la source serait suffisante sans les gros consommateurs ?

Réponse de M. le Municipal Piovan: non, même sans les gros consommateurs, c'est impossible, on a besoin de l'ACRG.

M. le Président précise que les rabais sont donc un geste pour les agriculteurs, et il s'agit plutôt d'une discussion politique que comptable.

Le Président ouvre le débat et laisse place aux questions.

M. Noir demande si ce tarif comprend la taxe d'épuration, ou si c'est deux choses différentes ?

Le Municipal Piovan lui répond que cela n'a rien à voir. M. le Boursier précise que c'est le nombre de mètres-cube au compteur qui est déterminant pour la taxe d'épuration.

M. Lucas Molinier demande s'il paye aussi pour les gros consommateurs ? Le Président lui répond que c'est un soutien aux agriculteurs. Comme une subvention de la part de la population, en reconnaissance des services rendus à la population par les agriculteurs.

- M. Gregory Lambert demande : une personne qui a une piscine peut aussi profiter du rabais ?
- M. le Municipal Piovan lui répond que oui, mais qu'il faut atteindre le cubage.
- M. Schwab demande : dans la moyenne régionale, ou plus étendue dans le canton, quelle est la fourchette des prix de l'eau ?
- M. le Municipal Piovan lui répond que Mauborget paie 2 francs 80. Il précise que l'eau de l'ACRG puisée à Onnens circule entre 18 communes. Certaines communes ajoutent elles-mêmes leurs sources. Des infrastructures doivent être aménagées, ce qui fait augmenter le prix de l'eau. Le Président rappelle que ce n'est pas possible de faire du bénéfice ou du déficit sur l'eau pour la Municipalité, et qu'il faut parfois ajuster ou compenser les prix. L'eau c'est de l'or, c'est quelque chose de crucial pour la survie de la communauté. Les sources sont bien protégées et méritent d'être bien protégées.

La parole est donnée au Rapporteur de la Commission de Gestion, M. Yvan Dériaz, qui nous fait lecture du rapport de cette commission, composée de M. Michel Kasser, M. Alain Gasser et lui-même.

La Commission s'est réunie le 4 décembre 2024 en présence de M. Philippe Tschannen – Boursier communal et M. David Ruetschi- Syndic qui ont fournis toutes les explications nécessaires concernant la modification de l'annexe au règlement communal sur la distribution d'eau. La Commission de Gestion recommande d'approuver le préavis n 6/2024, tel que présenté.

Le Président demande s'il y a des commentaires suite au rapport. Sans question, le vote est ouvert :

- Vu le préavis n 06/2024 de la Municipalité
- Après avoir ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

A main levée, le préavis N° 06/2024 – Modification de l'annexe au règlement communal sur la distribution d'eau est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Monsieur le Vice-Syndic pour son travail.

# <u>Assermentation du Municipal Michel Kasser:</u>

Le Président précise que ce point l'a pris par surprise. Et remercie le Syndic de le lui avoir rappelé. Il y a eu une élection complémentaire, le nouveau Municipal doit être assermenté. Il précise qu'il pensait qu'il était assermenté par le Préfet, comme au moment de l'installation des autorités, en début de législature. C'est une élection complémentaire et il est de la compétence du Conseil Général de l'assermenter par l'entremise de son Président, en présence du Conseil Général. M. le Président annonce que M. le nouveau Municipal Michel Kasser sera donc ici assermenté, et il s'excuse du brouhaha

commis, car il a dû consulter en vitesse le règlement pour vérifier la procédure et trouver le serment que le nouveau Municipal prêtera. Donc il y a une partie qui est la même que pour un Conseiller Général, et puis il y a une partie supplémentaire qui est propre à un Municipal. Après lecture du serment par le Président, M. Michel Kasser promet formellement. Le Président remercie M. le Municipal Michel Kasser d'avoir accepté d'être candidat pour ce poste à la Municipalité. Au nom du Conseil Général, il le félicite et lui souhaite la bienvenue.

# 10. Communications de la Municipalité

# M. le Syndic David Ruetschi:

Il fait suite aux échanges précédents. Comme annoncé au dernier Conseil, M. Robert Piovan a annoncé sa démission pour la fin de l'année. C'est avec regret qu'il est pris congé de lui.

Robert a œuvré pendant plus d'une décennie au sein de la Municipalité. Dès le début, il a repris en main le dicastère de l'aménagement du territoire, de l'eau potable et des eaux usées. Il a ainsi joué un rôle central, comparable à un Ministre des Autorisations de Construire. Son dicastère était conséquent, d'autant plus qu'il a dû gérer la révision du PACOM, une importante mission qu'il a menée de main de maître. Ce travail a abouti à l'approbation du nouveau PACOM au printemps 2024 par le Conseil Général. Au fil des années, Robert a conduit de nombreuses procédures de délivrance de permis de construire. Il s'est souvent retrouvé entre les attentes des constructeurs et les exigences des règlements. Le Syndic a eu la chance de collaborer avec lui depuis son entrée en Municipalité. Il tient à souligner son immense disponibilité pour la Commune — une qualité rare parmi des élus souvent très occupés.

Il s'est également impliqué dans plusieurs structures intercommunales, notamment l'ACRG et l'entente intercommunale de la STEP durant plusieurs années. Il revient donc au Syndic, au nom de la Municipalité et de la Commune, de remercier chaleureusement M. Robert Piovan pour son engagement. Il lui est souhaité une bonne santé et beaucoup de plaisir dans ses futures occupations, et un cadeau lui est remis.

M. le Vice-Syndic répond aux remerciements du Syndic par un discours : il y a 14 ans, l'ancien Syndic Claude-Alain Briod lui avait parlé de cette possibilité de se présenter comme Municipal. Une fois élu, il était loin d'imaginer à quel point sont le côté social et intéressant de ces divers dicastères. Il assure qu'il y faut du travail et de la patience. Ce soir, il s'apprête à quitter ce collège municipal et son Conseil, avec tous ceux qui en font partie. Il ressent un mélange de nostalgie, mais aussi un peu d'excitation pour ce que l'avenir lui réserve.

Aux Membres de la Municipalité, il souhaite dire que ce moment marque la fin d'un chapitre important de sa vie, et peut-être le début de nouvelles surprises. Il a pris plaisir à travailler aux côtés des Municipaux, précisant que leur esprit d'équipe et leur amitié ont été de vrais soutiens. Chaque

échange, chaque moment de dialogue a été pour lui une source d'apprentissage et de croissance personnelle.

Il garde en mémoire de nombreux souvenirs. Mais l'un d'eux restera gravé : il y a environ trois ans, le Syndic David Ruetschi lui a dit : "Robert, nous allons revoir, selon la nouvelle LAT, le nouveau plan d'aménagement communal." Ce travail a été le fruit d'un véritable effort collectif, car tous ont dû faire face à sa grande complexité, dialoguer avec chaque personne concernée, et essayer de comprendre au mieux chaque situation.

Alors qu'il rentre dans une nouvelle étape de sa vie avec optimisme, il tient à assurer que les moments partagés avec cette Municipalité, cette expérience avec eux, resteront et il emporte avec lui les valeurs. Il remercie tous pour leur confiance lors des trois élections précédentes. Il souhaite une excellente année 2025, ainsi qu'à Monsieur Michel Kasser.

Le Président prend la parole pour remercier M.Piovan de tout ce qu'il a apporté à la Commune. Et lui souhaite, au nom du Conseil Général une bonne retraite.

La parole est redonnée à M. le Syndic, qui remercie le Conseil pour la confiance accordée au budget. Il souligne que la Commune présente un budget « qui tient la route », notamment en comparaison avec d'autres communes comme Orges (déficit autour de 200'000 CHF pour une population double de la nôtre).

Concernant le projet de décharge de scories aux Echatelards, il rappelle la localisation du site et explique qu'il s'agit de l'entreposage de résidus issus de l'incinération des déchets de TRIDEL.

La Commune, avec d'autres partenaires (Fiez, Novalles, l'Association de protection de l'Arnon et de sa région (APAR), Cornu SA, EMS Bru), a décidé de faire recours au Tribunal Fédéral, après une décision défavorable du Tribunal Cantonal, car celui-ci a suivi les expertises que Cand-Landi a faites avec ses bureaux environnementaux et ne s'est pas prononcé sur la matière. L'inquiétude principale reste la protection de la nappe phréatique, puisque l'un des puits de pompage régional se situe à proximité. Le coût du recours est maîtrisé et a été prévu dans le budget.

Sur le projet scolaire intercommunal, le Syndic partage les préoccupations exprimées par plusieurs syndics de la région (Fiez, Grandson, Concise). Le projet est estimé à plus de 50 millions CHF, dont 30 millions pour la partie scolaire, le reste étant consacré à l'accueil parascolaire et à des infrastructures sportives. Des désaccords existent avec la Commune de Champagne concernant le financement de la partie sportive : alors qu'il était prévu que les autres Communes participe au financement de deux salles de sport à hauteur de 60%, Champagne souhaite faire supporter l'intégralité des coûts.

Il précise aussi que le budget pour la réfection de deux routes a été respecté. Deux éléments l'expliquent :

- 1. Des variantes écologiques ont été proposées.
- Une pétition pour la fibre optique a modifié la planification du chantier dans un quartier. De ce fait, un tronçon n'a pas été réfectionné en attente d'un projet plus global (reliant fibre, eau potable et défense incendie).

En ce qui concerne la place de tir de Vugelles, la situation est décrite comme calme. Un projet fédéral assez vague d'investissement (mur antibruit, assainissement de sols) est à l'étude, mais bloqué à ce jour pour raisons financières. L'armée continue donc d'utiliser la place de tir dans des installations vétustes et la Commune reste dans l'attente des informations complémentaires pour la suite.

Le Président demande pour la forme s'il y a des questions, sans suite.

## M. le Vice-Syndic Robert Piovan:

La parole est redonnée au Vice-Syndic. Il rappelle que, en sus du PACOM, il existe également un Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE), un processus évolutif visant à améliorer en continu le réseau d'eau potable. Il précise que la Commune dispose de deux réservoirs :

- Un réservoir principal situé dans la forêt, servant à la distribution d'eau potable,
- Un second en bas de récupération des sources, où l'eau se décante légèrement.

Cette année, la réfection complète du réservoir supérieur a été réalisée. Les inspections effectuées, entre autres des parois, ont montré que le réservoir, construit en 1962, est en très bon état, notamment grâce aux dépôts de limon qui restent au fond et ne remontent pas, préservant ainsi l'ensemble. Des modifications sur la circulation de l'eau dans le réservoir ont été apportées.

Suite à cela, l'inspecteur de l'OFCO (Office de la Consommation du Canton) a demandé des interventions sur le réservoir inférieur, à effectuer l'an prochain :

- Ajout ou modification des filtres (jugés un peu anciens),
- Révision des entrées et sorties d'eau.

Un point important concerne les 15 poutres métalliques soutenant le plafond du réservoir : elles sont légèrement rouillées (sans contact avec l'eau). L'OFCO demande simplement qu'elles soient sablées puis protégées par une peinture spécifique.

Le travail principal de l'année prochaine sera donc :

- Vider le réservoir inférieur,
- Sabler et traiter les poutres,
- Mettre en œuvre les recommandations structurelles de l'OFCO.

Le Municipal ajoute que le réservoir du bas fait 120 m³, tandis que le réservoir du haut fait 300 m³.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. Etienne Messerli demande ce qu'il en est du PACOM : est-ce qu'il y a une réponse, un état de situation, vu que le Conseil l'a accepté au mois de juin? Le Président rectifie que c'était au mois d'avril.

Le Syndic répond qu'une fois le dossier approuvé par le Conseil Général, celui-ci est transmis à l'Etat de Vaud pour les étapes suivantes.

L'État procède notamment à :

- la normalisation des plans suivant la directive NORMAT, qui a pour objectif de structurer et d'harmoniser les données d'affectation du sol des communes,
- la transmission du dossier au Conseil d'État pour signature.

Une fois le dossier signé, le Conseil d'État informera les opposants de la levée de leur opposition et des voies de recours encore possibles. D'après les informations reçues, cette notification devrait intervenir dans un jour ou deux, toutefois sans certitude.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas.

### Mme la Municipale Rose-May Thévenaz :

Mme la Municipale Rose-May Thévenaz prend la parole pour parler de 3 associations :

- L'ARAS (Association régionale d'action sociale)
  L'association fonctionne bien et ne cause pas de soucis. Parmi ses actions notables :
  - Campagne "Parlons Cash" contre le surendettement, bien relayée par des affiches.
  - Campagne de recrutement de curatrices et curateurs volontaires.
  - Séances d'information en septembre/octobre sur les assurances-maladies (suite à l'annonce de la hausse des primes).
  - Projet "Oasis", lancé il y a deux ans, poursuit son développement. Fréquentation en augmentation et reconnaissance au niveau national: présentation du projet à un congrès à Berne.
- II. Le RADEGE (réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs)

Le réseau a connu une hausse de budget d'environ 30 % en 2024, expliquée par:

- une sous-estimation du budget précédent,
- augmentation générale des coûts (énergie, alimentation),
- remise à niveau salariale.

Pour 2025, une nouvelle hausse de 8 % est prévue. C'est un budget difficile à établir, car le nombre d'enfant change, le nombre de places change, les subventions changent d'une année à l'autre.

Cette année en raison de:

- Création de 12 nouvelles places à l'UAPE de Fiez,
- Passage à l'horaire continu du parascolaire II à Champagne (création de 60 places repas pour les 7<sup>e</sup>-8<sup>e</sup>),
- Participation des parents inférieure aux prévisions, car celle-ci varie selon les revenus et reste difficile à anticiper.

La Directrice fait au mieux, mais c'est une gestion difficile. C'est une structure qui est estimée bien gérée, selon la Municipale.

III. L'ASIGE (association scolaire intercommunale de Grandson et environ).

Responsable des bâtiments scolaires, transports, cours facultatifs et devoirs accompagnés.

Deux projets majeurs en cours :

- 1. Futur Collège de Montagny qui est pour l'instant en étude de faisabilité.
- 2. Le Collège de Champagne. Le Projet est en phase de mandat d'étude 2, stade juste avant la demande de crédit. La mise à l'enquête a eu lieu en février-mars de cette année.

Il y a eu quatre oppositions : deux communales (Grandevent et Fiez) qui ont été levées ; deux privées (encore en recours devant le Tribunal administratif). Une séance est prévue ce mois-ci – ou a peut-être déjà eu lieu – pour statuer sur les deux recours déposés par des privés.

La demande de crédit de construction, est prévue pour le printemps (mars-avril), qui pourrait finalement être repoussée à juin ou juillet. Si tout se passe bien le collège sera fonctionnel d'ici la rentrée 2027, mais c'est plus probable en 2028, si tout va bien. Il n'y a aucun doute sur la nécessité d'un nouveau collège. C'est un très joli projet mais très coûteux. Ce qui inquiète vraiment, c'est le coût, et surtout comment les communes vont pouvoir l'assumer. Ce sont des questions qu'on se pose depuis le début du projet, mais plus on avance, plus on se rend compte que les coûts prennent l'ascenseur Total : CHF 52 millions, répartis entre :

ASIGE: CHF 25.8 millions,

- RADEGE: CHF 3.671 millions,
- Commune de Champagne,

### Fondation pour le sport.

Ce qui nous concerne, ce sont les parties financées par le RADEGE et l'ASIGE. A charge des communes : ~30 millions à amortir sur 30 ans. Se rajoutent au budget deux crédits d'études : crédit d'étude 1 et 2, soit une somme de 45000-46000 frs à amortir sur 30 ans.

Le Président demande : A combien ces 30 millions correspondraient proportionnellement pour Grandevent ? Le Syndic lui répond : La répartition finale des charges du projet prévoit, dans un premier jet, un montant d'environ 600'000 francs à amortir par la commune de Grandevent. Il est rappelé que dans tout projet de construction, les dépassements de coûts sont fréquents, comme l'ont expérimenté ceux qui ont déjà construit une villa.

À cela s'ajoutent les frais de fonctionnement: entretien, nettoyage, chauffage, personnel de conciergerie.

Le Syndic souligne que les bâtiments modernes, bien que souvent esthétiques, s'avèrent peu pratiques, fragiles et coûteux à entretenir. Il estime que les charges de fonctionnement pourraient représenter au moins la moitié de l'amortissement, et qu'à ce jour, il n'y a aucune information sur l'ampleur de ces frais de fonctionnement.

#### Le Président ouvre la discussion :

M. Noir fait remarquer que ceci nous est imposé et que la Commune n'a rien à dire.

Mme la Municipale Rose-May Thévenaz répond que la Commune est minoritaire, car l'ASIGE est formée de 18 communes solidaires.

- M. Noir demande si les autres communes sont contentes ? Mme la Municipale Rose-May Thévenaz répond : Grandevent et Fiez sont les seules communes à avoir officiellement fait opposition. Les autres ont validé le projet
- M. Noir : donc la Commune fait officiellement opposition car c'est trop cher, et ils n'envisagent pas de changer quoi que ce soit ? M. la Municipale Rose-May Thévenaz répond : cela a été balayé et la Commune se doit de respecter l'avis de la majorité.
- M. Tauxe fait remarquer que c'est un bis repetita, car ça avait déjà été le cas avec Borné-Nau, ils prennent des décisions et il faut payer.
- Le Président précise que c'est le principe des associations intercommunales. Les délégués des communes participent aux

décisions, mais une fois la majorité acquise, les opposants doivent s'y conformer.

Mme la Municipale Rose-May Thévenaz évoque comme seule alternative un éventuel retrait de l'ASIGE. Elle souligne que la Commune devrait rouvrir son collège et ne pourrait alors pas raisonnablement assumer seule la création et la gestion d'un collège, notamment en raison des normes et des contraintes imposées par les lois. Cette situation ne serait simplement plus réaliste avec les exigences liées à l'enseignement actuel.

Le Syndic note que si, au départ, seules Grandevent et Fiez avaient exprimé des inquiétudes, d'autres communes ont désormais rejoint la critique, dont Concise et Grandson. La situation a évolué par rapport à celle du début. La question du financement reste notamment préoccupante, en lien avec une projection d'augmentation de 10 points d'impôts pour la commune. Un impact assez conséquent. Le Syndic explique qu'il faudra travailler pour faire baisser les coûts et faire comprendre à Champagne qu'ils ne peuvent pas faire financer les ambitions sportives de leur commune sur le dos de l'école. Il rappelle qu'il faut séparer le sportif du scolaire.

Il dénonce également la modification de la ligne CarPostal 620 décidée unilatéralement par Champagne, sans consultation des communes partenaires. Cette modification rallonge le trajet pour se rendre à Yverdon. Enfin, il soulève un problème de sécurité pour les élèves : malgré la construction du nouveau collège, les enfants sont toujours déchargés au bord de la route, faute d'accès adéquat pour les bus. Un projet de nouvelle route est évoqué, mais il pourrait prendre dix ans à se concrétiser. Il rappelle que la Commune accepte les décisions prises par la majorité.

M. Stéphane Tauxe signale également une problématique d'accessibilité aux trains directs pour Genève.

Bien que les CFF aient doublé la cadence des trains aux heures de pointe, les usagers de la région n'y auront pas accès, car le train direct part à :42, alors que l'arrivée à la gare depuis Grandevent se fait à :50 en partant à :23. La correspondance est donc manquée de quelques minutes. La même problématique s'applique à la ligne de bus 625, comme à la 620, ce qui empêche désormais toute alternative de correspondance via Fontaines, où il était auparavant possible de descendre à pied pour attraper un bus à temps. Cela touche donc les deux lignes de bus du Pied du Jura, et empêche les habitants concernés d'accéder au train pour Genève.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques.

La parole est donnée à M. Philippe Schwab qui demande si, dans les prix annoncés, c'est le paquet complet avec les parties collèges et les parties salles de sport ?

M. la Municipale Rose-May Thévenaz lui répond que cela comprend tout, mais cela coûtera un peu moins cher, car il y a un droit à des subventions, donc que cela coûtera entre 48 et 49 millions.

Le Syndic ajoute que la part scolaire du projet, relevant de l'ASIGE et du RADÈGE, représente 30 millions de francs, à la charge des communes.

Le coût devisé du projet est de 52 millions, incluant également des chambres d'hôtel pour les athlètes, en lien avec la Fondation du sport de Champagne, permettant l'hébergement sur place.

Ce projet est donc d'envergure, mêlant des éléments scolaires et non scolaires, ce qui complexifie le financement, notamment en raison de la participation des 18 communes pour la seule part scolaire.

Mme la Municipale Rose-May Thévenaz précise qu'il y a une subvention de 3 millions prévue, ramenant le coût total net à 49 millions.

Le Président demande s'il y a d'autres questions ou commentaires ? Ce n'est pas le cas.

#### M. le Municipal Jean-Pierre Burri:

Le Président passe la parole à M. le Municipal Jean-Pierre Burri. Il s'exprime sur deux points : la déchèterie et les nouvelles routes.

Le budget 2025 de la déchetterie intercommunale est en hausse, atteignant plus de 90'000 CHF, ce qui fait, pour la part de Grandevent, 91.35 CHF par habitant en 2025, contre 86.20 CHF en 2024. Cette augmentation s'explique notamment par :

- L'installation d'un éclairage (panneaux solaires, LED et onduleur) pour sécuriser le site, coût estimé à 4'000-5'000 CHF
- Des travaux d'entretien à prévoir, en particulier la rénovation des box, dont l'état est jugé assez pitoyable.

Un nouveau panneau explicatif est en cours d'installation, visant à mieux informer le public sur les types de déchets acceptés. L'accent est mis sur la dangerosité du lithium, de plus en plus présent dans des objets du quotidien (piles, trottinettes, baskets lumineuses, etc.), et qui nécessite un tri rigoureux.

Concernant les pneus, bien que leur traitement reste peu coûteux, une augmentation de la taxe est annoncée, passant de 5 à 7 CHF, afin de couvrir les frais réels.

Il demande s'il y a des questions sur la déchetterie ?

M. Philippe Schwab demande s'il peut évoquer le nouvel horaire, car l'éclairage aura un impact dessus.

M. Le Municipal Jean-Pierre Burri réponde que l'horaire n'est pas encore défini, mais que le but sera d'avoir le même horaire toute l'année, été comme hiver. Donc une déchèterie ouverte 3 fois par semaine.

Mme Karine Schwarz demande si les sacs Léo, qui sont des nouveaux sacs pour la récolte des plastiques à Yverdon, est quelque chose qui va venir dans la Commune ?

M. le Municipal Jean-Pierre Burri répond par la négative, c'est une initiative communale à Yverdon, mais le problème est discuté et un effort est déjà entrepris pour réaliser un tri de certains plastiques.

Concernant la rénovation des chemins, le budget pour un crédit communal avait été accepté par le Conseil Général pour la rénovation de deux chemins :

- Chemin Vers chez-Grison
- Chemin du Champ de la Côte

Concernant ce dernier, il a été traité en deux parties :

- La montée a été refaite, avec succès. Elle a bien résisté aux intempéries récentes, ce qui confirme la qualité du travail réalisé.
- La partie à plat (en haut du chemin) a été reportée, en raison de contraintes liées au PDDE (plan directeur des eaux). Les conduites actuelles sont sous-dimensionnées et devront être remplacées par des installations plus importantes. Les travaux sont donc différés pour une période estimée entre 5 et 10 ans.

Les deux chemins rénovés ont été réalisés en deux étapes, incluant des améliorations complémentaires comme des boudins pour mieux canaliser l'eau. Ces ajouts, bien que hors projet de base, ont été intégrés sous forme d'offres complémentaires, pour des montants compris entre 2'000 et 4'000 CHF. Le budget total a été respecté. Une avance sur les subventions promises a déjà été versée. Il reste à établir les bouclements finaux pour pouvoir réclamer l'entier de ces subventions.

Il demande s'il y des questions ou des précisions.

Le Syndic rappelle le deuxième chemin bénéficie d'une subvention de 72 %, répartie entre les niveaux fédéral et cantonal, puisqu'il s'agit d'un chemin agricole desservant des exploitations.

Grâce à cette subvention, la Commune ne supporte que 28 % des coûts. Les deux chemins ont été réalisés simultanément, ce qui a permis de réaliser des économies via des synergies de chantier.

- M. Noir demande : comme les 600'000.- ne sont pas atteints car moins a été fait, si c'est juste dans les proratas qui avaient été devisés ? Le Municipal Burri lui confirme qu'ils sont justes dans les proratas des coûts. Le Syndic ajoute qu'une variante plus écologique et économique a été proposée par l'entreprise Colas :
  - Plutôt que de retirer entièrement le revêtement et refaire un nouveau coffre, l'entreprise a proposé de broyer l'ancien revêtement sur place,
  - Puis de le mélanger avec de la chaux et de l'eau,
  - Ce mélange a ensuite été compacté pour servir de sous-couche.

Ce procédé a permis :

- De réduire les transports,
- D'éviter l'évacuation de déchets,
- D'accélérer l'exécution du chantier,
- Et de diminuer les coûts

Un suivi précis a été nécessaire pour valider l'utilisation de l'ancien matériau comme sous-couche, en s'assurant que sa composition respectait les normes environnementales.

Le Président demande s'il y d'autres questions.

### Mme la Municipale Françoise Louys Gasser

Concernant la forêt, deux panneaux d'interdiction de rouler vont être posés en début d'année. C'est pour protéger les chemins, seuls les bûcherons et gardes-forestiers pourront rouler dans la forêt Les panneaux seront installés derrière chez M. Noir et au Bois Saint-Jean.

Avec le garde-forestier M. Clémençon, un important nettoyage a été engagé dans la forêt, aux abords de la route pour aller à Villars-Burquin: élagage de troncs massifs, ce qui fait des trous, ce n'est pas forcément le plus joli, mais c'est nécessaire. Un nettoyage qui se fait tous les 10 ans qui est en cours de finalisation.

Le cimetière a été entièrement nettoyé (3 jours de travail) par une équipe motivée: Paulo, Sabrina, M. Krebs, et Mme la Municipale Françoise Louys Gasser et son mari

Le lierre, a été retiré du mur, car il le traversait, afin de préserver la structure du mur. Le lierre va repousser, mais le mur est sauvé.

Le marché de la revente de l'énergie photovoltaïque devient misérable. Il a y une étude en cours pour un contrat de communauté énergétique avec les panneaux photovoltaïques sur le Vieux Battoir de la Commune

L'idée est de regrouper les 4 compteurs de la Commune pour maximiser l'autoconsommation des panneaux dans la journée, soient la cloche, la salle communale, les réservoirs et les pompages de l'eau. Cela s'annonce compliqué, mais on va y arriver. Il y a deux solutions :

- 1. Faire des petits travaux pour tout grouper sur un compteur.
- 2. Se revendre à nous-mêmes l'électricité.

La Romande Energie crée un formulaire qui sera accessible sur leur site l'année prochaine.

Elle nous présente un PowerPoint des évènements de l'année 2024 :

- Décembre 2023 : sapin, visite de la police
- Février : isolation du galetas du vieux collège
- Repiquage de plantes locales par Sabrina pour fleurir le village à petit prix,
- Entretien des fontaines et décorations de Noël par Sabrina et Paulo, 100 % en récupération, 0 franc pour la Commune.

- Mai : Brocante du village, tout le monde a vendu, ça a bien marché. Présentation d'un vieil annuaire retrouvé.
- Juin : la fan zone pour le football
- Inondation chez Mme Tallichet : intervention rapide de Paulo et Stéphane.
- Fête des Voisins
- 1er Août
- Sortie de la Municipalité au Rigi.
- Torrée au Brelingard sous la pluie.
- Jeux de société chaque premier dimanche du mois : une idée conviviale lancée par Mme Guglielmetti.
- Escalier de la place de jeu : un peu raide pour certains, mais il tient la route.
- Remise des sapins en décembre.

Grand'Event est une chaîne WhatsApp, le but est d'informer de ce qu'il se passe et de ce qu'il s'est passé dans le village, ce n'est pas un forum de discussion. C'est comme un journal internet libre d'accès et anonyme. C'est une manière de reconnecter les habitants.

Le Président précise que seule Mme la Municipale Gasser peut publier.

La Municipale précise que cela ne remplace pas les flyers et papiers de la Municipalité. Que le tout-ménage existera toujours.

M. Rachetta a une remarque concernant la signalisation des chemins forestiers. Il est rappelé que la circulation sur les chemins forestiers est interdite depuis plusieurs années. Toutefois, le ramassage du bois mort restait autorisé. À ce sujet, il avait été indiqué que l'utilisation d'un véhicule nécessitait une autorisation préalable de la Municipalité. Est-il confirmé que cette procédure reste en vigueur à ce jour ? Mme la Municipale répond par l'affirmative.

Le Président demande s'il y a d'autre questions. Ce n'est pas le cas.

# 11. Divers

Il est rappelé par le Président qu'une rencontre annuelle a lieu entre la Municipalité, le Bureau du Conseil Général et le Préfet M. Fabrice de Icco. À cette occasion, ce dernier examine les documents administratifs (procèsverbaux, correspondances, etc.) et émet un certain nombre de remarques et recommandations :

1. Rapports des délégués aux associations intercommunales Le Préfet souhaite que le rapport des délégués aux associations intercommunales figure désormais à l'ordre du jour du Conseil Général. Il a été précisé que M. Schwab transmet déjà régulièrement ses rapports, lesquels sont brièvement commentés en fin de séance. Il est demandé que Mme Chessa, déléguée à l'ASIGE, procède de même. Le président souligne l'importance du rôle des délégués du Conseil Général au sein des associations intercommunales, en raison de l'impact budgétaire significatif des décisions prises par ces structures. Il est donc essentiel que les intérêts de la commune soient défendus activement par leurs représentants.

2. Rapports de la Commission de Gestion

Il est recommandé que les rapports de la commission de gestion ne soient pas trop succincts, mais qu'ils contiennent systématiquement un rappel des conclusions du préavis ou, le cas échéant, des propositions d'amendements. Cette exigence est à respecter dans tous les comptes-rendus.

En vertu du règlement du Conseil Général, les courriers reçus doivent être portés à la connaissance des membres. Ces six derniers mois, trois courriers notables ont été reçus :

- Une lettre exprimant la démission du Vice-Syndic.
- Une correspondance liée à un recours auprès du tribunal, émanant de propriétaires non-résidents contestant une modification de statut de leur parcelle dans le cadre du PACOM. Un premier recours de ces propriétaires a été rejeté par la Municipalité, étant hors délais. Ils ont ensuite fait recours contre ce rejet. Puis ce recours a finalement été retiré lorsque des avances de frais ont été demandées par le Tribunal. En résumé, ils reprochent à la Commune de ne pas les avoir informés à propos du PACOM.
- Une remarque sur un défaut d'information du public concernant l'élection complémentaire à la Municipalité, suite à l'interpellation informelle par un Membre du Conseil Général. Bien que l'annonce ait été faite au sein du Conseil Général et au pilier public, il n'y a eu aucune autre annonce.

Mme Josette Banderet prend la parole, pour dire que c'est inadmissible qu'il n'y ait pas eu de tout-ménage, que pas tout le monde n'a été informé de la démission de M. Piovan et ont appris que M. Kasser avait été élu une fois l'élection tacite entrée en force. Comment le public est informé du dépôt possible des listes? Elle souligne que le pilier public n'est pas suffisant.

Il est rappelé par le Syndic qu'une modification de la loi sur les Communes, intervenue environ une année auparavant, a changé les modalités d'information du public concernant les élections complémentaires.

Auparavant, la population était informée uniquement au moment où une liste était déposée, ce qui limitait la possibilité de présenter une autre candidature. Désormais, la loi prévoit qu'un délai de dépôt des listes doit être publié officiellement. Si une seule liste est déposée dans ce délai, l'élection est considérée comme tacite.

Le Syndic indique avoir lui-même été surpris par le fonctionnement de cette nouvelle procédure. Il rapporte que, selon les informations transmises par le Préfet, un arrêté indiquant la date-limite pour le dépôt des listes a bien été publié au pilier public. Il ajoute : « Je pense que si la Secrétaire avait peut-être été un peu moins flemmarde, elle aurait peut-être fait un tout-ménage. » Il précise néanmoins, à la décharge de la Secrétaire, que les délais étaient également relativement courts.

M. Plancherel, mari de la Secrétaire, s'offusque des dires du Syndic, qualifiant la situation de scandale.

Le Président souhaite canaliser la situation.

M. Plancherel souligne que la Secrétaire n'est pas présente pour se défendre. Le Syndic rétorque en disant qu'elle peut venir se défendre, puis il se défend en répétant ses dires que « à sa décharge les délais étaient un peu courts » Il dit qu'il aurait été souhaitable de faire un tout-ménage

Le Président prend la parole pour recadrer le débat et souligner que le terme du Syndic est déplacé. Il souligne que le problème a été le manque de communication de la part de la Municipalité. Bien qu'il y ait un certain nombre de canaux d'information comme : le tout-ménage et le site web. A la décharge de la Municipalité, il y a eu un changement de loi. Les élections tacites n'étaient auparavant pas possibles ; les gens étaient donc nécessairement informés des élections complémentaires. Maintenant les élections tacites sont autorisées. Le Président souligne qu'il y a une leçon à retenir de cette élection complémentaire, c'est que des efforts d'information sont à fournir.

Il donne la parole à Monsieur Rachetta. Celui-ci souligne que Grandevent est une commune habituée à recevoir les informations par des tout-ménages. Là, il n'y a pas eu d'information, la mise au concours a donc surpris la population. Il précise qu'en fait il n'y a pas eu de mise en concours du poste de Municipal. Il appuie le fait qu'il faut faire très attention à ne pas ignorer la population, au risque que les gens n'aillent plus voter et se désintéressent de ce type de scrutin. M. le Syndic répond en disant que les choses ont été dites. Il souligne qu'il y a eu une modification légale et que les choses ne sont plus comme avant. Soulignant que le minimum légal a été respecté: l'affichage au pilier public avec une liste déposée. La Municipalité était heureuse que quelqu'un se porte volontaire pour être Municipal, car de nombreuses élections se sont passées sans volontaire, beaucoup de personnes ont été poussées à se présenter, alors qu'elles ne le souhaitaient pas dû à la charge de travail élevée. Il est rappelé que c'est une élection complémentaire, qu'il y aura des élections complètes dans 1 année et demie. Il reconnait que plus d'initiative pour pousser l'information aurait dû être prise. Il rappelle aussi que M. Robert Piovan a annoncé sa démission lors du dernier Conseil. M. Michel Kasser a rapidement manifesté son intérêt pour ce poste. La Municipalité était très heureuse d'avoir quelqu'un de motivé.

M. Plancherel ajoute que, en ce qui concerne le qualificatif de flemmarde, sa femme (Secrétaire) fait des heures supplémentaires travaillant jusqu'à 10 heures le soir. Il souligne que, si le Syndic

voulait un tout-ménage, il n'avait qu'à le lui demander et il est sûr qu'elle l'aurait fait.

Monsieur le Syndic retire le terme de flemmarde et s'en excuse. Il ajoute qu'il n'est pas parfait et que l'émotion s'en est mêlée.

Le Président prend la parole pour dire que le Bureau du Conseil a estimé le terme déplacé et voudrait clore cet incident dans les débats. Il répond au Syndic que c'est une élection ouverte, et qu'il n'y a pas seulement les Membres du Conseil Général qui peuvent être candidats. Avertir la population semble donc légitime.

Mme Karin Schwarz fait une remarque que beaucoup de questions posées, de débats lancés ici sont dus à un manque de communication, de rapport humain et de manière de faire avec la population. Elle souligne qu'elle vient d'une autre commune de 600 habitants où le PACOM a aussi été réalisé, mais que tous les propriétaires ont été avertis des changements qui ont dû être faits dans la commune. Elle souligne que, pour une commune de 200 habitants, cela aurait été bien de prendre contact avec les gens, afin d'avoir un rapport humain-à-humain avec les propriétaires n'habitant pas la Commune, a priori peu nombreux, et de leur expliquer la problématique. Et pour un nouveau Municipal qui doit être élu, c'est important et pas compliqué de communiquer avec la population dans la Commune. Elle remercie au passage le nouveau Municipal d'avoir accepté ce rôle. Un peu plus de contact et de communication lui semble très souhaitable.

M. Rachetta appuie les remarques de Mme Karin Schwarz.

Mme Josette Banderet complète, pour être sûre d'être bien comprise, qu'elle n'est pas contre cette élection tacite, en remerciant M. Kasser au passage, mais contre le manque d'informations qu'elle s'est manifestée.

Le Président précise qu'elle a été bien comprise.

M. le Vice-Syndic Piovan intervient ; pour expliquer le principe du secret de fonction. Il explique qu'il ne peut pas dire dans la rue ce qui s'est discuté en Municipalité. Il explique que c'est donc difficile d'aller discuter avec les gens s'ils ne peuvent rien savoir. Le Président explique à nouveau la remarque de Mme Karine Schwarz, qui porte sur le fait d'avertir les gens.

M.Piovan rétorque que c'est quelque chose qui a été fait, avec une séance organisée.

Le Président demande si les propriétaires non-habitants ont été avertis ?

M. Piovan répond qu'il y a eu des annonces.

Le Syndic ajoute qu'il y a eu une séance d'information publique destinée au village, à tous les propriétaires, avec le Canton et le bureau d'urbaniste. Il y a une procédure à suivre, qui prévoit des recours. Les recourants ont été reçus individuellement pendant une journée entière. Le Syndic signale que l'on ne peut pas reprocher que le travail a été bâclé. Des spécialistes ont été engagés pour effectuer le travail, ainsi qu'un soutien juridique. Beaucoup de temps a été

consacré pour entendre chacun des arguments. Cela a été suivi d'une seconde mise à l'enquête.

Le Président souligne que ce n'était pas la nature de la remarque ; la remarque soulignait juste que des propriétaires non-habitants de la Commune n'ont jamais été mis au courant du PACOM.

Mme Karine Schwarz prend la parole pour dire que la remarque se porte sur l'état d'esprit général, qu'elle n'a jamais remis en question leur travail, bien au contraire. Mais que de s'arrêter au minimum légal, c'est certainement irréprochable, mais qu'être un peu plus proche de la population serait tout aussi bien.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques ou divers.

M. Rachetta remercie à titre personnel M. Piovan pour ces 14 années et remercie M. Michel Kasser de bien vouloir consacrer une partie de son temps à la gestion de la Commune

Le Président demande s'il y a autre chose. Ce n'est pas le cas.

Les dates des prochaines séances du Conseils Général proposées par le Bureau sont les suivantes et ne lèvent pas d'objection :

Le 27 juin 2025 (avancée ultérieurement au 20 juin 2025, sur demande de la Municipalité)

Le 12 décembre 2025

La séance est levée à 22h20 par des remerciements du Président à la Municipalité pour son excellent travail, ainsi qu'aux Membres présents et à la Commission de Gestion, et nous invite à participer au repas!

Au nom du Conseil Général

Le Président

Luc Thévenaz

La Secrétaire Karin Schwarz

La Rédactrice Morgane Lambert